



LETTRE DE CONSULTATION PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Marché passé selon une procédure adaptée (> 5 000 € HT et < à 25 000 € HT)
en application de l'article L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique

MAITRE D'OUVRAGE CCI VAL-DE-MARNE

8 PLACE SALVADOR ALLENDE

94000 CRETEIL

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France engage une consultation, conformément à l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP), en vue de la passation d'un marché passé selon une procédure adaptée pour les prestations désignées ci-après :

REALISATION DE COACHING STRATEGIQUE

AUPRES DE TPE DU VAL-DE-MARNE DANS LE CADRE DU PARCOURS REBOOST 2 ENTREPRISES



Contact : Pascale Huart

Courriel : phuart@cci-paris-idf.fr

Tél. : 07 64 89 10 82

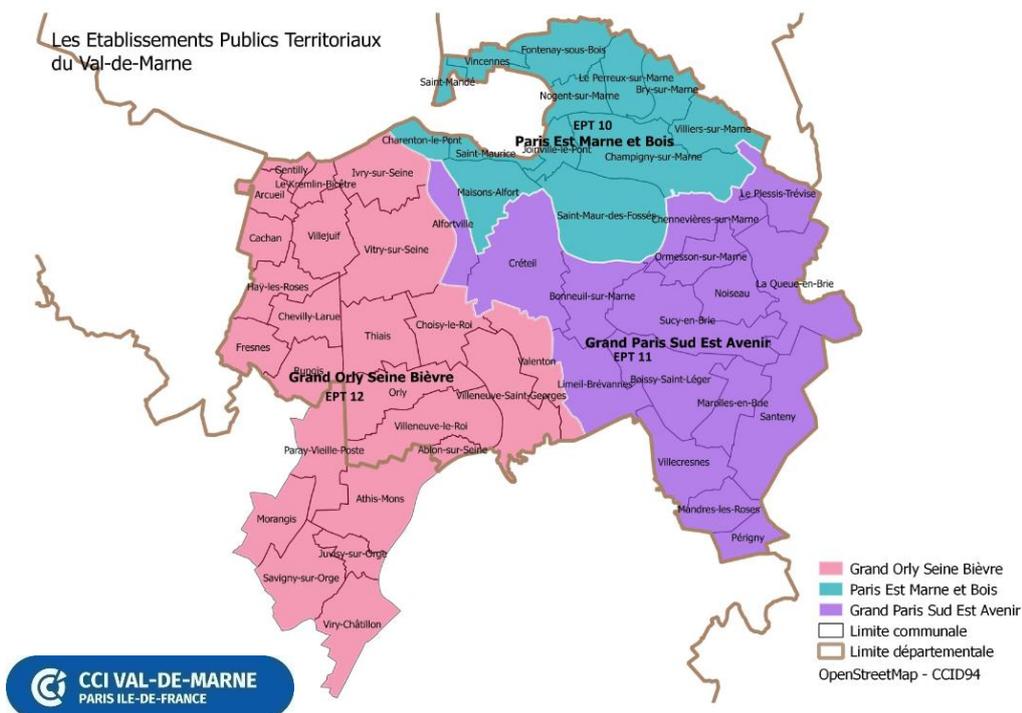
1/ PRESENTATION DE LA CCI PARIS ILE-DE-FRANCE ET DES CCID

La CCI Paris Ile-de-France représente et fait entendre la voix des 670 000 entreprises d'Ile-de-France. A ce titre, elle est l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics. Elle rend des avis et prend position en vue de nourrir les politiques publiques sur toutes les questions relatives au développement économique. Par ses expertises, sa connaissance des réalités entrepreneuriales et son ancrage territorial, la CCI Paris Ile-de-France accompagne au quotidien les chefs d'entreprise dans leurs projets au travers des huit CCI territoriales et départementales d'Ile-de-France (voir annexe carte d'implantation). Tout au long de la vie des entreprises, les huit CCI Territoriales (T)/Départementales (D) au travers de ses équipes apportent un appui :

- Aux porteurs de projet pour concrétiser leurs idées et acquérir les compétences indispensables au métier de chef d'entreprise.
- Aux entreprises pour permettre leur développement avec le financement, la digitalisation, les réseaux,
- Aux collectivités dans le développement économique

Chaque CCI (D/T) a la responsabilité de l'offre proposée aux entreprises sur une thématique (Domaine d'activité stratégique – DAS) qu'elle développe en cohérence avec le Contrat d'Objectifs et de Performance signé entre l'Etat, la CCIR et CCI France.

2/ PRESENTATION DU TERRITOIRE



CONTEXTE

La CCI Val de Marne a piloté et organisé en concertation avec les Etablissements Publics Territoriaux et la DRIEETS de 2020 à 2021 le Parcours **Reboost 1 Entreprises**. Ce parcours d'**accompagnement personnalisé et renforcé** construit spécifiquement dans le cadre de la sortie de crise sanitaire a accompagné quatre-vingt-dix PME du Val-de-Marne. Il a permis aux dirigeants de :



Sécuriser son entreprise



Maintenir et développer de nouveaux emplois



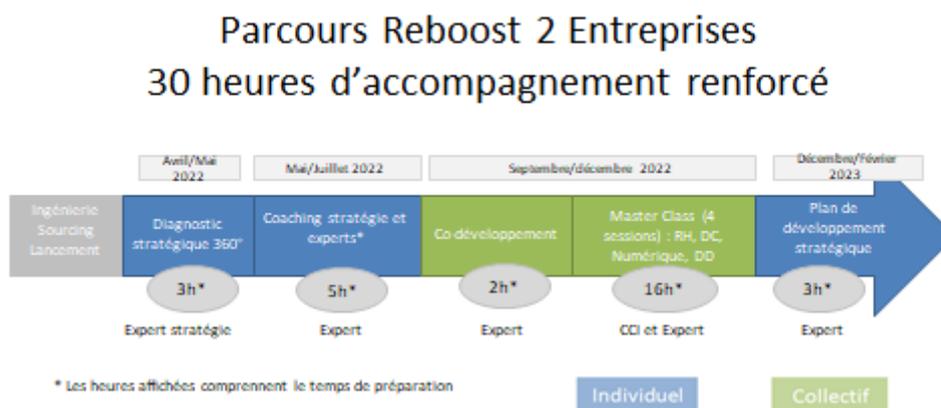
Relancer son activité et son chiffre d'affaires

Les résultats positifs de ce programme en matière d'emploi, de développement d'activité ou de visibilité future pour le dirigeant ont conduit la CCI Val-de-Marne et ses partenaires à proposer un Parcours **Reboost 2 Entreprises** destiné aux TPE du Val-de-Marne.

En concertation avec les Etablissements Publics Territoriaux (Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris sud Est avenir, Paris Est Marne et Bois) et la DRIEETS, le Parcours **Reboost 2 Entreprises** à destination des TPE de plus de cinq salariés sera ouvert à cinquante dirigeants.

Le **Parcours Reboost 2 Entreprises** a pour objectif d'accompagner spécifiquement dans cette période de sortie de crise sanitaire les dirigeants de TPE pour qu'ils puissent retrouver ou maintenir un niveau d'activité positif. L'enjeu est de conforter les emplois existants et même de permettre aux entreprises d'envisager le rebond commercial et productif et de nouveaux recrutements.

Le Parcours **Reboost 2 Entreprises** mixe des accompagnements individuels et collectifs et/ou en présentiel ou à distance (fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des disponibilités du dirigeant). A titre indicatif, il se déroule comme suit :



Pour chaque étape du parcours, des compétences et expertises différentes sont nécessaires. La présente consultation n'intègre donc pas toutes les différentes étapes du parcours. D'autres consultations seront donc lancées pour chaque compétence et expertise nécessaires.

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation vise à sélectionner des prestataires reconnus pour leur expertise dans la réalisation de **Coaching Stratégique**, deuxième étape dans le parcours d'accompagnement proposé à des TPE cibles. Les entreprises bénéficiaires de ce parcours seront sélectionnées par la CCI Val-de-Marne et ses partenaires (EPT, DRIEETS) selon certains critères :

- Entre 5 et 10 salariés
- Ayant eu un résultat net positif en 2019
- Tous secteurs d'activités seront représentés à l'exclusion des Profession libérales, des commerces de proximité ou des entreprises appartenant à un grand groupe.
- Dont le siège est immatriculé dans le Val-de-Marne)

Le **Parcours Reboost 2 Entreprises** concerne **cinquante** entreprises implantées en Val-de-Marne répartis sur les territoires des trois Etablissements Publics Territoriaux.

Nature des fournitures ou des prestations à réaliser	<p>Coaching stratégique de dirigeant</p> <p><u>Durée totale par prestation/ entreprise:</u> 5 heures de coaching stratégique dont 4 heures de face à face avec le dirigeant en présentiel ou en distanciel, en privilégiant le présentiel pour une meilleure individualisation de la prestation</p> <p><u>Modalités :</u> individuel présentiel (à la CCI94 ou dans les locaux de l'entreprise) ou à distanciel en fonction des disponibilités du dirigeant</p> <p><u>Contenu :</u> accompagnement du dirigeant d'entreprise en vue d'améliorer les performances et la stratégie</p>
Quantité	50 coachings à réaliser répartis sur 3 prestataires retenus avec un minimum de 10 coachings
Nombre de prestataires retenus	3 prestataires
Nombre de volume par prestataire	Au minimum 10 au maximum 20
Montant maximum du marché	30 000 TTC euros
Délais de livraison/de réalisation	Avant Décembre 2023
Livrables attendus	Synthèse des actions à mener par l'entreprise précisant les indicateurs à atteindre en version électronique en Word et PDF. Tout livrable transmis à l'entreprise devra comporter le logo de la CCI94 et de ses différents partenaires.
Démarrage des prestations	Date prévisionnel mai 2022

LIVRABLES ET DELAI DE REALISATION

Les livrables seront à la propriété de la CCI Val-de-Marne et de l'entreprise.

Les coachings stratégiques devront démarrer dans les dix jours ouvrables après la validation du bon de commande de la CCI Val-de-Marne.

Les livrables seront transmis à la CCI Val-de-Marne et à l'entreprise au plus tard cinq jours ouvrables après le dernier rendez-vous de coaching.

LOCALISATION & MOYENS TECHNIQUES

La mission est située sur le Val-de-Marne, les coachings se feront soit en présentiel à la CCI Val-de-Marne 8 place Salvador à Créteil ou dans les locaux de l'entreprise enfin soit en ligne avec les outils tels que : Google Meet, Teams.

CRITERES DE SELECTION

Le prestataire doit permettre avoir une expertise en Coaching stratégique pour permettre au dirigeant de clarifier sa stratégie et de l'aider à identifier les actions à mener pour rebondir.

Les prestataires seront examinés selon les critères suivants par ordre de priorité :

- ✓ Priorité 1 : Les références de coaching dans un programme similaire,
- ✓ Priorité 2 : Les certificats de coaching professionnel ou à défaut une expérience confirmée d'au minimum trois ans
- ✓ Priorité 3 : Le prix

A l'issue de la consultation, trois prestataires au maximum seront retenus. La CCI Val-de-Marne s'engage à apporter une réponse à l'ensemble des candidatures non retenues.

DATE ET LIMITE DE REPONSE

Les candidatures seront adressées **au plus tard pour le 11 avril à 12 h00** par mail à l'adresse suivante : phuart@cci-paris-idf.fr

Toute candidature / offre reçue postérieurement à cette date sera rejetée.

MODALITES DE REPONSE

Les prestataires doivent remettre une proposition reprenant les points suivants :

1. Le dossier de candidature Annexe 1, des exemples d'outils utilisés en coaching de dirigeant ;
2. D'un devis détaillé sur la base d'une prestation de Coaching détaillé précisant la durée en face à face et la durée de préparation ainsi que les frais induits par la prestation
3. Transmettre les attestations et documents à jour : certificats fiscaux et sociaux, Kbis et assurance professionnelle
4. La présente lettre de consultation signée avec cachet de l'entreprise.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF RELATIFS A LA CONSULTATION :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre technique ou administratif relatifs à la consultation, vous pouvez nous faire parvenir jusqu'au **08/04/2022** une demande par courriel à l'adresse suivante :

phuart@cci-paris-idf.fr

CONDITIONS FINANCIERES

Le devis devra intégrer le coût global de la prestation (HT et TTC) y compris les coûts annexes induits par la prestation (déplacement, préparation...).

NEGOCIATION

La CCI Val-de-Marne classera les offres initiales au regard des critères annoncés ci-dessus et pourra procéder à une négociation, en vue d'aboutir à un classement définitif des offres négociées.

Toutefois la CCI Val-de-Marne se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. La CCI Val-de-Marne effectue ensuite une commande sur la base de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation avec un volume minimum de 10 coachings à réaliser.

MODE ET DELAI DE PAIEMENT :

Paiement par virement bancaire.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Les factures devront être enregistrées sur le portail de télé service CHORUS PRO et envoyées en copie à phuart@cci-paris-idf.fr

ASSURANCES

Le titulaire devra justifier sur demande de la CCI, et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. La garantie devra être suffisante pour couvrir l'ensemble des risques ; elle devra être illimitée pour les dommages corporels. Les transports sont effectués sous la responsabilité du titulaire. Celui-ci doit être assuré pour ces transports.

LITIGES

La loi française est seule applicable au présent marché.

En cas de contestation relative à l'exécution du présent marché, le Tribunal administratif sera seul compétent pour connaître l'objet du litige conformément à la législation en vigueur.

SANCTIONS ENCOURUES EN CAS DE NON-RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE :

S'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail, le titulaire est informé qu'il encourt la résiliation du marché dans les conditions suivantes :

Lorsque la CCI Paris Ile-de-France est informée par les services compétents en matière de lutte contre le travail dissimulé du non-respect par le titulaire des formalités prévues aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail relatives au travail dissimulé (respectivement par dissimulation d'activité et dissimulation d'emploi salarié), ces manquements donneront lieu à une mise en demeure de faire cesser sans délai cette situation.

PIECES CONTRACTUELLES APPLICABLES A L'ACHAT :

En cas d'attribution du marché, les pièces contractuelles sont les suivantes, par ordre de priorité décroissant :

- la présente lettre de consultation datée et signée par le prestataire
- le devis daté et signé qui aura été accepté par la CCI Val-de-Marne
- le bon de commande édité par la CCI Val-de-Marne

ANNEXE 1 DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque prestataire présentant une offre est invité à faire connaître son expérience en matière de coaching stratégique notamment auprès de dirigeant de TPE/PME.

Un dossier de candidature lui sera demandé.

Le dossier de candidature devra présenter les rubriques suivantes :

1/ PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Raison sociale/ SIRET / Adresse / Tél / Email / Fax / Site internet

Nom du dirigeant :

Nom du responsable du suivi de la mission si différent :

Implantation :

Date de création du cabinet :

Champ d'intervention et domaines de compétences :

Zone géographique d'intervention (précisez) :

CA réalisé des deux derniers exercices :

Part du CA correspondant à ce type de prestation :

Organisation et moyens alloués à ce programme : intervenants, consultants et administratif (CV demandés)

Les références professionnelles notamment dans un programme similaire

Les méthodes d'intervention

2/ CONTENU ET METHODOLOGIE DE LA PROPOSITION

1. La méthode d'intervention proposée pour cette mission
2. Des exemples de livrables pour ce type de coaching

3/ CV DES COACHS INTERVENANT SUR LA MISSION

4/ REFERENCES SIMILAIRES

Principales références similaires sur ce type de programme à destination des dirigeants.